



Citerne de gaz, caution ancien propriétaire

Par **natila56**, le **12/05/2011** à **13:17**

Bonjour,

je suis propriétaire depuis fin mars.

Je me chauffe au gaz avec une citerne. Cette société m'a reversé la caution de l'ancien propriétaire vu que dans mon acte de vente il est noté que "les parties conviennent que la vente porte également sur la citerne ...située dans le jardin".

mon vendeur me reclame cette somme, que dois je faire ?

merci

Personne ne peut me répondre :-)